



M.R.C. de  
Beauharnois  
Salaberry

**170**

Centrale à cycle combiné du Suroît  
par Hydro-Québec

**DB64**

**Beauharnois**

**AUD 6211-03-064**

Le 19 novembre 2002

Madame Ginette Giasson  
Coordonnatrice  
Secrétariat de la Commission  
B.A.P.E.  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable  
Bureau 2.10  
Québec Qc G1R 6A6

Madame,

Il nous fait plaisir de vous transmettre la résolution adoptée par les membres du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Beauharnois-Salaberry, lors de la séance régulière tenue le 16 octobre 2002, à savoir :

- **2002-10-157 : Projet de la Centrale thermique du Suroît : mécontentement de la MRC de Beauharnois-Salaberry**

Nous espérons le tout conforme, et vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière,

Linda Phaneuf, urb.

LP/lr

p.j. : résolution

Extrait du livre des délibérations d'une séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 16 octobre 2002.

Résolution numéro **2002-10-157**

### **PROJET DE LA CENTRALE THERMIQUE DU SUROÎT : MÉCONTENTEMENT DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

- ATTENDU** que le gouvernement du Québec et la société d'État Hydro-Québec annonçaient en grande pompe à l'automne 2001 lors d'une conférence de presse la construction projetée en rive du canal de Beauharnois d'une centrale thermique alimentée au gaz naturel au coût de 550 millions \$;
- ATTENDU** que cette centrale créera 500 emplois par année pendant les trois années nécessaires à sa construction et qu'elle assurera une trentaine d'emplois permanents une fois en opération;
- ATTENDU** qu'un protocole d'entente a été paraphé entre la MRC et Hydro-Québec en marge de ce projet confirmant l'attribution d'une somme de 4 millions \$ à la collectivité régionale suivant la réalisation du projet;
- ATTENDU** la tenue d'audiences publiques du BAPE en marge de ce projet et le dépôt par la MRC d'un mémoire étant favorable à l'implantation de ladite centrale;
- ATTENDU** que le projet de centrale thermique est en totale conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;
- ATTENDU** que ledit projet a monopolisé la contribution de multiples ressources humaines et matérielles pour en évaluer sa pertinence, ses impacts et sa faisabilité;
- ATTENDU** les propos décevants tenus par le Premier ministre du Québec dans les médias écrits à l'effet que le gouvernement est disposé à laisser tomber le projet de « Centrale thermique du Suroît » au profit d'autres projets, dont celui d'une centrale du même type à Varennes;
- ATTENDU** que par ce genre de discours, la MRC de Beauharnois-Salaberry éprouve le profond sentiment de servir de monnaie d'échange au profit des grands enjeux de Hydro-Québec et du gouvernement en matière énergétique, notamment en regard de ses relations avec les communautés autochtones;

**ATTENDU** qu'une telle attitude des autorités gouvernementales semblant désavouer le projet de centrale thermique du Suroît est plutôt déconvenue, alors que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) n'a même pas déposé ses recommandations et son avis final sur le projet, ce qui doit se faire en janvier 2003;

**ATTENDU** que la société Hydro-Québec considère la pertinence et la justification de ce projet de centrale comme étant toujours valides et appropriées, compte tenu du contexte du marché énergétique québécois et nord-américain, et qu'elle n'entend pas par conséquent renoncer à sa réalisation éventuelle;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Charlebois  
Appuyé par M. Jean-Pierre McKenzie  
Et unanimement résolu

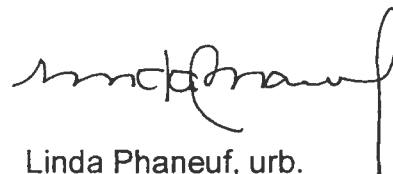
De signifier au Gouvernement et à la société Hydro-Québec le profond mécontentement des élus de la MRC de Beauharnois-Salaberry devant l'apparence d'opportunisme et de superficialité avec laquelle le dossier de la « *Centrale thermique du Suroît* » a été traité.

De demander au Gouvernement d'attendre les conclusions du BAPE avant d'émettre sa décision finale relativement au projet de « *Centrale thermique du Suroît* ».

De signifier au gouvernement du Québec, et plus particulièrement au Premier ministre Bernard Landry, notre intention d'obtenir une rencontre afin de discuter de la viabilité de cet important projet pour la région, non seulement en terme de retombées économiques, mais aussi au plan des opportunités de développement en matière de cogénération énergétique.

## ADOPTÉ

Copie Certifiée Conforme  
À Beauharnois, Québec  
Le 19 novembre 2002



Linda Phaneuf, urb.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière